



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : ORGANISATION D'ATELIERS DE  
SENSIBILISATION AU HANDICAP DANS LES  
ÉCOLES DE LA VILLE DE VINCENNES DU 9  
NOVEMBRE AU 14 DÉCEMBRE 2021**

**DÉCISION N° DM-21-387  
EN DATE DU 04 NOVEMBRE 2021**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté A-20-488 en date du 2 juin 2020 donnant délégation de fonction à Monsieur Bruno CAMELOT, Adjoint au Maire ;

**CONSIDÉRANT** que la proposition de l'association ODAAS, représentée par Monsieur Sébastien SERRARIO, située au 19 rue Lehot 92600 Asnières-sur-Seine, d'organiser des ateliers de sensibilisation au handicap dans les écoles de la ville de Vincennes du 9 novembre au 14 décembre 2021, pour un montant de 7 000 € TTC (Sept mille euros) ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** une convention avec l'association ODAAS, représentée par Monsieur Sébastien SERRARIO, située au 19 rue Lehot 92600 Asnières-sur-Seine, organisant des ateliers de sensibilisation au handicap dans les écoles de la ville de Vincennes, du 9 novembre au 14 décembre 2021 pour un montant de 7 000 € TTC (Sept mille euros)

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au maire chargé du développement  
durable et de l'inclusion,

***Signé***

**Bruno CAMELOT**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20211104-lmc1H9034H1-AR Date de réception en Préfecture : 04/11/2021 Date de Publication : 04/11/2021
---